

ABONNEMENT.

FRANCE :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 chez BONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Paiés divers	75

RESERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et indûment payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co.,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Janvier 1881.

Bulletin politique.

Au moment des élections municipales et en vue de bien établir la prospérité financière de la République, les journaux officiels ont annoncé à grand renfort de grosse caisse que le budget de 1882 se solderait par un excédant de cent et quelques millions, qui seraient affectés à de nouveaux dégrèvements.

On avait annoncé aussi que l'on songeait à améliorer le sort des petits employés et que l'année ne se passerait pas sans qu'ils fussent augmentés dans de sérieuses proportions.

Voici comment se vont réaliser ces belles promesses.

Ce n'est que pour 1883 qu'il sera possible de songer à augmenter le traitement des petits employés.

Quant aux dégrèvements, ils seront remplacés par un emprunt de un milliard en trois pour cent amortissable.

A présent que les élections municipales sont terminées, le gouvernement nous présente la carte à payer sous la forme de l'émission dudit emprunt. Nous disons que c'est une carte à payer, parce que, en réalité, ce n'est point autre chose que cet emprunt dont, en somme, les contribuables paieront les frais. Car un emprunt est toujours onéreux : on semble assez l'oublier pour qu'il ne soit pas superflu de le rappeler. La République va donc emprunter : et c'est la France qui paiera ; voilà le fait.

A quelle nécessité obéit le gouvernement pour grever le Trésor public de cette nouvelle charge ? Est-il à court d'argent ; a-t-il à faire face à des dépenses urgentes imprévues ; ses budgets sont-ils insuffisants ?

Loin de là : on nous a dit et répété sur tous les tons, et surtout dans ces derniers

temps, aux approches des élections municipales, que jamais la situation budgétaire n'avait été meilleure ; on a fait sonner haut les fameux excédants de recettes, qui sont, en effet, le produit merveilleux d'une fécondité que rien n'arrête, qui résiste à tous les excès, et dont nous serions les premiers à nous montrer fiers s'ils n'étaient obtenus au moyen d'artifices de comptabilité purement illusoire. La vérité est, cependant, que la France suffit, et même au-delà, aux dépenses de ses services publics, qu'elle les paie avec une extrême facilité et qu'elle ne ressent point encore les effets d'une politique économique qui tend, si l'on n'y met ordre, à faire d'elle la nation la plus endettée qui existe.

Et cela nous inquiète, moins pour le crédit de la France — nous savons qu'elle paiera — que pour son avenir que l'on engage ainsi, avec une légèreté qui n'avait jusqu'ici jamais été égalée. Le parti qui nous gouverne fait de l'emprunt à long terme un système : si on le laisse faire, les ressources de la France seront escomptées, engagées pour un temps indéfini ; et lorsque le parti qui est au pouvoir en descendra, ce qui ne saurait manquer d'avoir lieu bientôt, la France se trouverait, sinon ruinée, du moins si obérée, qu'il lui serait impossible de rien entreprendre en dehors de ce que le parti qui gouverne aujourd'hui aura décidé et entrepris.

A l'encontre de ce que la sagesse la plus élémentaire recommande, le présent légèrerait à l'avenir une charge écrasante ; c'est plus que de la mauvaise économie : c'est un manquement aux devoirs de la paternité. Eh quoi ! nous légèrerions aux générations futures tout ou la majeure partie du poids de nos propres fantaisies ? Mais un père de famille qui agirait de la sorte serait montré au doigt dans son quartier, sinon mis en interdit par ses ayants droit : en vertu de quelle loi morale un Etat aurait-il le droit d'agir autrement ?

Emprunter lorsque les ressources normales de l'impôt ne suffisent pas pour faire face aux dépenses dont l'utilité est dûment constatée, cela n'a jamais cessé d'être licite. Il

est rare qu'en dehors du cas de guerre, un Etat bien gouverné soit obligé de le faire. Emprunter, en dehors du cas de force majeure, sans nécessité, uniquement pour se donner la satisfaction orgueilleuse de réaliser, d'un seul coup, l'œuvre d'un demi-siècle, c'est faire plus que de mauvaise politique financière, c'est outrager le bon sens et la loi morale.

La circulaire diplomatique de M. Barthélemy Saint-Hilaire, que nous avons publiée hier, va jeter le public français et européen dans la stupéfaction. Nous parlons de ce public que M. de Bismark n'a pas initié à ses plans et à ses idées de revanche. La circulaire semble écrite dans cet esprit de vertige et d'erreur qui caractérisa les derniers mois de règne de Napoléon III. Le plébiscite municipal qui accentue le radicalisme des grandes villes et prouve l'esprit conservateur des communes rurales, à en juger par les renseignements publiés jusqu'à ce jour, le plébiscite est à peine achevé que le fait républicain accepté par les grands centres se développe logiquement dans le sens de la guerre et de la Commune. On aura beau traiter de fou M. Barthélemy Saint-Hilaire, lui reprocher son incompréhensible naïveté, la situation est bien réellement aussi sombre que l'a révélée ce pauvre ministre des affaires étrangères de France.

Des renseignements donnés par le *Diritto* de Rome, le *Post* de Berlin et le *Daily Telegraph*, nous révèlent le plan de l'Allemagne, laquelle n'a cessé de flatter l'amour-propre de nos ministres pour mieux les engager dans une intervention contre laquelle l'opinion publique en France n'a cessé de protester.

Ces documents confirment et expliquent la circulaire alarmante de notre ministre des affaires étrangères. Nous pouvons conclure avec la *Gazette de France* :

« M. Barthélemy Saint-Hilaire peut multiplier aujourd'hui ses ridicules homélies. La paix de l'Europe ne dépend d'ailleurs que des conseils du cabinet de Paris.

» Si la guerre vient à éclater, nos gouvernants auront la responsabilité de l'avoir provoquée par les excitations qu'ils ont prodiguées à la Grèce. Il n'est pas en leur pouvoir aujourd'hui de la localiser. »

Mais les électeurs qui ont voté pour des républicains, les négociants et les industriels des grandes villes qui ont cédé aux charmes des commis-voyageurs en opportunisme, pourront se dire, si la guerre est déclarée au dehors et si la Commune éclate au-dedans : Nous avons voté pour ce régime de fous furieux qui nous ruine et nous perd !

L'Agence Havas a publié une lettre soi-disant « écrite de Vienne », destinée à atténuer l'effet produit par la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Ce document explique que toutes les puissances veulent la paix, surtout l'Autriche-Hongrie, que la Turquie fait attendre sa réponse parce que les retards sont dans les habitudes orientales, et enfin que la Porte et la Grèce n'ont ni l'une ni l'autre repoussé la proposition d'arbitrage, etc.

Devons-nous prendre cette lettre au sérieux ? On nous dit qu'elle arrive de Vienne en droite ligne ; nous croyons, nous, qu'elle n'a jamais franchi la frontière. On a oublié au quai d'Orsay qu'il y avait une certaine distance de Paris à Vienne, et que le temps matériel manquait pour faire connaître dans la capitale de l'Autriche l'opinion des journaux parisiens, et encore plus pour rédiger une réfutation.

Si cette lettre arrivait réellement de Vienne, il faudrait en conclure qu'on y a répondu à la presse française avant même de lire ses articles, — ce qui est inadmissible.

Décidément, les terreurs du ministre semblent avoir troublé l'esprit de tous ses employés. Quand on veut tromper le public et lui faire avaler quelque bourde, il faut s'y prendre plus adroitement.

L'Agence Havas a transmis aux journaux la lettre qu'on lui envoyait toute faite ; mais nous doutons fort qu'elle-même la croie

14 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LA PIÈCE DU PROCÈS

(Suite.)

— Vous auriez pu le rencontrer chez votre oncle, reprit M. Naudet, mais il est évident qu'un homme comme vous ne peut avoir de pareilles relations. Ce Materson était en rapports d'affaires avec Desbains et sut par ses manières rudes, qui simulaient la franchise, s'emparer de sa confiance ; comme il ne manquait pas d'une certaine adresse, il lui fit réaliser quelques bénéfices. Votre parent, séduit, en vint à se jurer que par lui et lui aurait confié sa bourse sans compter. Le sieur Materson avait son but ; ilisola son imprudent ami de tout le monde et, quand Desbains tomba malade, il interdit sa porte à tous ceux qui venaient le voir. Il parut qu'un jour la servante, en rentrant plus tôt qu'il ne s'y attendait, le trouva en train de fouiller les tiroirs du secrétaire. On ajoute bien d'autres choses que je n'ose répéter ; il y a dans la vie de cet homme des actes révoltants, ignobles, qui prouvent qu'il est capable de tout.

— Mais pourquoi n'a-t-on pas fait arrêter cet être abominable ? demanda M. Albanel.

— Que voulez-vous ? On n'aime pas à s'occuper des affaires des autres ; chacun pour soi. La chose intéressait M. Bocardet, c'était à lui d'agir ; c'est un malheur qu'il n'ait jamais connu ce Materson ; je lui conseillerais bien de déposer une plainte au parquet, mais il est sans doute trop tard : dans une heure ce misérable aura quitté la France.

M. Bocardet était soucieux, il avait perdu sa loquacité.

— J'ai eu tort, dit le vieillard en s'adressant à lui, de rappeler ces détails qui ne sont pas de nature à vous égayer et n'ont plus désormais d'utilité ; je conçois que cela vous attriste de penser qu'un pareil misérable ait exploité la crédulité de votre oncle, mais il ne faut pas exagérer votre chagrin ; les choses auraient pu prendre plus mauvaise tournure ; si par exemple vous aviez eu besoin d'un testament pour hériter, il était fort capable de le dérober.

M. Naudet semblait singulièrement surexcité par le vin de son amphytrion, il parlait avec animation, avec une exubérance qui permettait à peine aux autres convives de placer un mot.

— Je ne puis comprendre, dit-il après quelques détails sur l'Américain, que des hommes aussi répulsifs puissent trouver des gens qui se laissent dominer par eux et abandonnent leur volonté entre leurs mains. C'est pourtant ainsi ; après Desbains, il s'est rencontré une autre dupe assez

naïve pour l'accepter à titre de conseiller et de guide. Lorsque je l'ai vu sur le port du Havre, il était en compagnie d'un jeune peintre qui annonçait quelques dispositions, M. Richard Bréhier, qui part en ce moment pour New-York dans sa société. Quant à celui-ci, je ne le plains pas, et s'il apprend à connaître à ses dépens le Materson, c'est affaire à lui. Ces artistes sont paresseux et dissipateurs, incapables de se livrer à un travail suivi. Ils ont des besoins qu'ils sont impuissants à satisfaire ; il leur faudrait toutes les jouissances, comme si une vie simple et modeste n'était pas faite pour eux. Vaniteux et inconsistants, le premier aventurier qui fait briller à leurs yeux un bénéfice à réaliser, est sûr de disposer de leur intéressante personne ; ils sont comme les papillons qui ne demandent qu'à se brûler à la chandelle. Materson lui aura dit que là-bas ses toiles seront couvertes de dollars ; il verra bien quand il sera arrivé ; dès le lendemain il apprendra qu'il s'est embarqué à la poursuite d'une chimère et, comme ces gens-là n'ont ni ressort ni persévérance, il roulera dans les bas-fonds de la misère ; quelque jour on le trouvera mort dans quelque affreux réduit, et ce sera bien fait.

— Vous êtes dur, mon oncle, dit Valentine.  
 — Pas assez, pas assez ; cette espèce-là ne mérite aucune pitié. Voyez ce Richard ; il a une mère dont il est aimé, il devrait rester ici pour

soulager sa vieillesse, il l'abandonne sans regret pour aller chercher fortune au loin et donner pâture à ses passions vagabondes.

» Et cependant à le voir on aurait de lui meilleure opinion ; physiquement il n'est pas mal et ses traits indiquent l'intelligence. Je le remarquai un jour que j'étais allé auprès de Choisy, à la maison de campagne que vous aviez louée auprès de la Seine ; vous en souvenez-vous, Albanel ? Votre femme vivait encore ; je revenais avec un ami qui m'avait accompagné. Quelques jeunes gens avaient remonté la Seine en bateau et s'élevaient sur le bord ; un d'eux dessinait, je le remarquai et mon ami me le désigna sous le nom de Richard Bréhier. Mais attendez-vous, n'étiez-vous pas avec lui, Monsieur Bocardet ? Je me rappelle parfaitement votre figure. Voyez comme les souvenirs s'enchaînent ; le père de ce jeune homme était très-lié avec votre parent M. Desbains, il n'est pas étonnant que vous eussiez des relations avec lui.

— En effet, je le fréquentais alors, mais nous nous sommes brouillés depuis.

— Sans doute, parce que, comme tous les artistes, il a eu une conduite qui vous faisait rougir de lui ; vous avez bien fait. Mais je reviens à ma visite à Choisy. Ce fut ce soir-là que la maison d'Albanel fut attaquée par des malfaiteurs, à une heure avancée de la soirée, lorsque vous étiez sans doute déjà rentrés à Paris.

venue réellement de Vienne. Elle ne garantit pas la provenance.

Reste donc la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire sans correction et sans atténuation, telle que nous l'avons donnée hier.

Aujourd'hui nous devons faire remarquer que la République française n'a pas dit un mot de cette circulaire. Ce silence indiquerait-il que M. Gambetta n'approuve pas le langage et les pronostics de son ministre? Si cela était, M. Barthélemy Saint-Hilaire serait près de sa chute, comme M. de Freycinet au mois de septembre.

## Chronique générale.

Non-seulement le gouvernement d'Athènes a fort mal accueilli les conseils du gouvernement français, mais relativement aux pressages désastreux de la circulaire Barthélemy, il a donné à entendre que la Grèce aimait mieux ensevelir ses propres ruines sous celles de l'Europe que de subir l'état de choses actuel.

On lit dans le Temps :

« La circulaire adressée le 24 décembre dernier par M. Barthélemy Saint-Hilaire à nos ambassadeurs auprès des grandes puissances n'était pas destinée à être communiquée à la Grèce.

« En même temps qu'elle était envoyée, notre ministre des affaires étrangères adressait à M. de Mouy, représentant de France à Athènes, une dépêche pour l'inviter à déclarer catégoriquement au gouvernement grec que la conférence de Berlin n'avait constitué aucun droit à la Grèce.

« Notre représentant devait, en outre, ne pas laisser ignorer à la Grèce que si elle s'engageait dans une action belliqueuse, contrairement au conseil unanime des grandes puissances, elle n'avait pas à compter sur le concours de la France.

« Ajoutons qu'à la suite de la circulaire du 24 décembre, toutes les grandes puissances, dont quelques-unes hésitaient encore, ont décidé d'appuyer sa proposition d'arbitrage. »

Dans sa dernière séance, le conseil supérieur de l'instruction publique a statué sur les demandes d'autorisation d'enseigner en France par des étrangers. Les conclusions favorables du rapport de M. Chalin ont été adoptées.

Ainsi, on admet que des étrangers puissent exercer le professorat en France, quand des Jésuites, éminemment français, sont exclus de ce droit.

Telle est la justice distributive de la République.

## LES ELECTIONS DE PARIS.

Élections municipales complémentaires : 4 conservateurs, 21 républicains de nuances diverses sont élus. Tous les révolutionnaires ont échoué.

L'avocat prit la parole.

— Non, ces messieurs n'étaient pas encore de retour, et si la modestie ne retenait M. Bocardet, il pourrait nous donner des détails précis sur l'événement. Il pourrait dire comment ma femme et ma fille échappèrent alors à un terrible péril. L'habitation que j'avais louée sur le bord de la Seine était charmante, mais un peu isolée. J'y rentrais tous les soirs; mais il m'arrivait quelquefois de prendre le dernier train. Ce jour-là, j'apprenais en rentrant que des misérables avaient tenté de s'introduire dans la maison, et je tremble encore en pensant à ce qui serait arrivé si un vaillant défenseur n'était venu au secours des deux femmes qui l'occupaient. Il y a peu de temps que je connais son nom; mais on m'a fait promettre le secret pour quelque temps encore. Par un sentiment de délicatesse que vous apprécierez comme moi, il tenait à ménager un compagnon qui avait joué dans cette circonstance un rôle des moins chevaleresques. Le peintre dont on vient de prononcer le nom ne brilla pas, je suppose, par excès de courage, et je comprends que M. Bocardet ait gardé une réserve qui sauve la réputation d'un parent, qu'il lui répugnait de montrer sous un vilain aspect.

— Racontez-nous l'histoire, dit le vieillard, nous serons discrets.

(A suivre.)

LEWIS COLLAS.

Le résultat des élections municipales de Paris est donc de :

Conservateurs..... 9  
Opportunistes..... 35  
Radicaux..... 36

M. Despatys, candidat du comité de protestation, a été élu dimanche dans le quartier de la place Vendôme, par 4,205 voix contre 989 données à M. Martial Bernard, conseiller sortant, opportuniste.

D'autre part, MM. Cléray, Demonhynes et Lebègue, opportunistes, ont été également battus par des candidats radicaux.

M. Trinquet n'a pas été élu.

M. Rabagny l'emporte sur lui de 930 voix.

Le nouveau conseil municipal de Paris comprend 9 conservateurs, — l'ancien n'en comptait que 5.

On nous affirme que M. Barthélemy Saint-Hilaire répondra à l'interpellation de M. Antonin Proust relative à l'envoi de sa fameuse circulaire, en posant la question de confiance.

D'un autre côté, contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, nous croyons savoir que la circulaire du 24 décembre a été soumise par M. Saint-Hilaire à l'approbation de ses collègues.

D'après des lettres de différentes localités, il paraîtrait que les bureaux de bienfaisance républicains ont joué un grand rôle pendant les élections municipales, et qu'ils ont notablement influé sur le vote des malheureux secourus par ces bureaux. Les sommes affectées aux indigents auraient été employées à conquérir des voix aux candidats agréables à l'administration.

Les hommes qui nous gouvernent, dit la Patrie, pour la plus grande satisfaction de leurs intérêts personnels et pour nos péchés, ne veulent échapper à aucun ridicule. Après avoir fait gratter ou arracher tous les signes, lettres, inscriptions qui sur les monuments publics rappelaient l'Empire, les voilà qui poussent la stupidité politique jusqu'à vouloir persuader que les campagnes militaires entreprises sous l'Empire, les actes de sauvetage, de dévouement accomplis sous le règne de Napoléon III, l'ont été sous la République!

Ainsi que nous le disions hier, les chefs de corps ont reçu l'ordre de centraliser, pour les envoyer au ministère de la guerre, les médailles militaires d'Italie, du Mexique, de sauvetage, portées par leurs soldats.

Tous ces insignes honorifiques vont être remplacés et recevoir sans exception l'inscription : République française.

Nous ne plaisantons pas, comme on le pourrait croire; rien n'est plus authentique; c'est bête, c'est monstrueux de sottise, mais cela est ainsi. Napoléon I<sup>er</sup> avait respecté la croix de Saint-Louis; la République outrage l'histoire!

Pourquoi ne brûlez-vous pas le Louvre, achevé par l'Empire? pourquoi ne remplacerez-vous pas sur la porte Saint-Denis l'inscription Ludovico Magno par celle-ci : Rei publicæ Magne? Ce serait tout aussi logique.

Les journaux avaient annoncé à l'envi que le Président de la République allait donner, à l'Élysée, une grande fête dont les artistes du Théâtre-Français seraient la principale attraction.

Est-ce que ce projet serait abandonné? Comme personne n'en parle à l'Élysée, nous avons lieu de croire que M. Jules Grévy se contentera donc de donner cette année, comme les années précédentes, les deux bals réglementaires. C'est une dépense maxima de 30 à 40,000 francs.

Or, le Président de la République touche :  
1<sup>o</sup> 600,000 francs de traitement;  
2<sup>o</sup> 300,000 francs de frais de représentation;  
3<sup>o</sup> 300,000 francs de frais de voyage.

Total : 1,200,000 francs, soit 100,000 francs par mois.

Étonnez-vous donc, après cela, qu'étant de plus logé, chauffé et éclairé aux frais de l'État, il puisse acheter des châteaux et des terrains sur ses économies.

Une grave erreur de chiffres s'étant glissée dernièrement dans un entrefilet donné par

plusieurs journaux faisant connaître ce que coûte M. Gambetta, nous croyons devoir reproduire ce passage :

« M. Gambetta touche par an 72,000 fr. de traitement.

» En 1879, l'entretien de ses appartements privés et le renouvellement du mobilier ont coûté 99,448 fr.

» Le chauffage, l'éclairage et les gens de service coûtent plus de 30,000 fr.

» En tout, M. Gambetta coûte à la France 222,000 fr. par an. »

On sait que M. Gambetta est le propre neveu du curé de Figeac, M. le chanoine Massabie.

Ce qu'on ignorait, c'est que le chanoine Massabie professe des opinions monarchiques, et qu'il ne se gêne pas pour exprimer hautement sa pensée sur les actes d'hostilité religieuse de son cher neveu.

Le Pays raconte à ce sujet l'histoire que voici :

« M. Gambetta exprimait hier, devant quelques amis, son mécontentement pour la publicité que donnent, trop souvent à son gré, les journaux aux opinions franchement monarchiques de son oncle, le curé Massabie.

» Il s'est montré fort vexé à la nouvelle de la lecture faite par M. de Bellomayre, devant le conseil supérieur de l'instruction publique, d'une lettre de l'excellent curé de Figeac, au sujet du recours formé par le directeur de l'établissement Sainte-Marie.

» M. Gambetta a fini par écrire à sa mère, née Massabie, pour qu'elle fit, auprès du vénérable curé, une démarche qu'elle n'acceptera pas plus que toutes les précédentes.

» L'oncle Massabie ne deviendra jamais évêque, grâce à son neveu, ce dont nous le félicitons bien sincèrement. »

ESPAGNE. — Madrid, 16 janvier, soir. — Divers trains de chemins de fer ont été arrêtés, par suite des inondations. Les courriers des 13 et 14 ne sont pas arrivés.

Le Duero, l'Ebre, le Pisueg, l'Erlanza ont débordé.

Madrid, 17 janvier. — Le courrier de Paris, du 14, n'est pas encore arrivé à Madrid par suite des inondations.

## REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 16 janvier. Dans l'appréciation du marché, il ne faut pas tenir compte de la réaction très-légère qui s'est produite hier. Dans l'ensemble, les cours sont très-fermes.

Notre 5 0/0 s'est établi aux environs de 120.50. L'Italien est plus élevé; on est redescendu à 87.15. Le Florin d'Autriche tend à reconquérir le cours de 77. On varie de 93.60 à 94 sur le Florin Hongrois. Il y a des ventes sur le Russe aux environs de 96.

Notons le Turc à 12.90 et 13.10. L'obligation de la Dette unifiée d'Égypte a fait 367.50 et 353.75.

Quelques-uns des titres de nos institutions de crédit ont eu d'assez larges fluctuations. On reste à 1,153.75 après 1,167.50 sur la Banque de Paris. Le Crédit lyonnais, qui avait atteint le cours de 1,100, est revenu hier à 1,065 et on a fermé à 1,070. Le Comptoir d'escompte s'est avancé plus lentement, mais il est plus ferme à 1,035 et 1,040.

L'attitude des actions du Crédit foncier est excellente. Il n'était pas nécessaire de mettre en circulation, pour expliquer la hausse, des bruits relatifs à de prétendues combinaisons qui seraient à l'étude. La hausse est due à ce que la situation du Crédit foncier est des plus prospères. Il est débarrassé du souci de la liquidation du Crédit agricole; il ne court plus aucun risque avec l'Égypte; il est abondamment pourvu de capitaux pour effectuer ses prêts statutaires dont l'importance grandit tous les jours. Tous ses services fonctionnent avec méthode et précision. Il suffit de tenir compte des probabilités d'augmentation du revenu pour reconnaître que les cours actuels sont parfaitement justifiés.

La Société de Dépôts et de Comptes courants demeure immobile à 710. La Société financière s'est élevée un instant à 335, mais elle a été ramenée à 322.50 par la lourdeur générale du marché.

La Société générale française de Crédit a été l'objet de demandes suivies aux environs de 700. Cet établissement accroît sans cesse le nombre de ses succursales en province et ses bureaux de quartier dans Paris. Il donne ainsi plus d'extension à une clientèle au milieu de laquelle se classent solidement ses actions. Une hausse sur ce titre paraît inévitable dès que la situation du marché s'améliorera.

On a traité la Banque ottomane à 540. La Société nouvelle est l'objet d'une attention très-sérieuse de la part des capitalistes. On trouve dans les cours actuels de cette valeur l'occasion d'un placement qui doit être fort avantageux dans un avenir prochain. On note aussi d'importants rachats de la part d'actionnaires qui avaient vendu au moment de l'appel de fonds.

L'action du Crédit mobilier espagnol a été bien tenue à 680 et 675. On voit que ceux qui avaient ce titre en portefeuille ont eu raison de le conserver.

La Société du Crédit parisien est aujourd'hui constituée au capital de 12 millions. Cette résolution a été votée à l'unanimité par les actionnaires présents à l'assemblée générale du 12 janvier. Dans cette réunion, près de 20,000 actions étaient représentées. Le conseil d'administration a été réélu en entier.

L'action de la Compagnie transatlantique dont les cours sont très-avantageux a été recherchée. On est à 765 sur l'action du Gaz de Madrid.

L'action du Suez est à 1,400. Les parts civiles de la Société de Suez se sont élevées de 620 à 720.

La Banque nationale et la Banque hypothécaire, comme nous l'avions prévu, continuent à être l'objet de la défaveur publique.

## Chronique militaire.

Le Progrès militaire annonce que la suppression des six derniers régiments de cuirassiers et leur transformation en régiments de carabiniers est décidée par le comité de cavalerie.

On assure, dit le Journal du Loiret, que M. de Galliffet aurait voulu être nommé colonel-général de la cavalerie. Le ministre de la guerre n'aurait pas été favorable, dit-on, à cette demande.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Les prières publiques pour la rentrée des Chambres ont eu lieu, dimanche dernier, dans toutes les paroisses, à l'issue de la grand'messe.

On a remarqué généralement l'absence des municipalités et des autorités de l'arrondissement.

Il est certain que, se trouver auprès de l'autel avec ces mêmes soutanes que naguère on traînait dans la rue entre quatre gendarmes, c'est un peu délicat.

M. Constans, flanqué de M. Andrieux, a cependant payé de sa personne et donné bravement l'exemple dans la métropole de Paris.

On ne dit pas la couleur des gants que M. le préfet de police portait en cette circonstance.

En résumé, grande variété dans la conduite des autorités. Les unes sont venues, de gré ou de force, jusqu'au sanctuaire; les autres sont restées chez elles. D'autres ont apparu jusqu'au seuil de la porte et ont piqué barre. C'est un moyen terme.

Cela rappelle la dévotion de la bonne femme à saint Michel; quand on met un cierge à saint Michel, on ne sait pas ce qui peut arriver; il est toujours bon d'en mettre deux.

A Saumur, les fidèles, plus nombreux encore que les années précédentes, remplissaient l'église. L'École, sous la conduite de ses colonels, avait envoyé une députation importante et le piquet ordinaire de simples cavaliers. Les gendarmes entouraient l'autel avec plus de plaisir, sans aucun doute, qu'ils ne moulaient la garde devant les portes enfoncées. Le château était descendu.

Le Tribunal en robe, escorté par un détachement de cavalerie, assistait aux prières publiques, ainsi que M. le procureur de la République. M. Labiche a été le seul des juges de paix qui se soit rendu à l'appel du gouvernement.

M. le commissaire de police Martin, ceint de son écharpe, a un instant pris place dans le chœur; mais ensuite, et nous ignorons pour quel motif, il est sorti et n'a pas reparu. Nous pardonnerons volontiers au Conseil municipal sa complète abstention; encore mieux comprenons-nous celle de M. le principal du collège communal et de ses professeurs. Il va sans dire qu'aucun employé des finances ne s'était cru obligé de paraître aux prières publiques.

Température. — Hier soir, la neige a tombé en abondance pendant plusieurs heures. La pluie lui a succédé, le temps s'est adouci, et ce matin nous étions en plein dégel. Le thermomètre était, à midi, à 7 degrés au-dessus de zéro.

Le Courrier d'hier soir fait savoir que : « Par suite de la température, M. Boulanger a été autorisé à faire relâche ce soir au théâtre. »

Il faut croire que cette température était bien prévue, puisqu'il y avait huit jours que

l'autorisation était donnée. Heureusement que le public saumurois connaît le véritable motif de ce relâche.

#### LES ELECTIONS A ANGERS.

Le scrutin de ballottage a tourné avant-hier à Angers au profit de trois conservateurs. L'élection de M. Hervé-Bazin, de M. Aubry, de M. de Châtaux, porte à cinq le nombre des membres de la minorité conservatrice dans le Conseil municipal d'Angers.

Les conservateurs gagnent donc, en définitive, deux voix, puisqu'ils n'avaient jusqu'ici que trois représentants au Conseil.

Nous remarquons, en outre, qu'il suffisait d'un déplacement de moins de quinze voix pour faire entrer au Conseil de la commune notre ami M. E. Carriol, ancien adjoint au maire d'Angers sous « l'ordre moral ». — Il est vrai que la majorité des électeurs du quartier de la Chalouère a préféré voter en faveur d'un étranger parfaitement inconnu et à peine domicilié à Angers. D'un autre côté, la neige et le froid ont empêché la campagne de venir au vote.

Autre remarque, qui est encore tout à fait à l'honneur des conservateurs : il n'a manqué que quelques voix à M. Aimé Belon pour battre M. Lacour-Trotier, adjoint au maire républicain, et M. Aimé Belon a battu M. l'avocat Gasté, le Benjamin de l'opportunisme, auquel MM. Maillé, J. Guillon, Lacour-Trotier, Montpreft, Beucher, Bouhier, Guignard, Guy, Jallot, Legludic, A. Leroy, Prieur et Trouillet, — les treize, enfin — avaient bruyamment délégué la semaine dernière un certificat de bonnes vie et mœurs.

Dans la Doutre, deux radicaux ont définitivement battu deux opportunistes, et la candidature ouvrière de M. Gaisné triomphe de la candidature de M. le docteur Guignard.

Nous devons enfin signaler le succès de MM. Laure et Faucon, candidats radicaux dans la 3<sup>e</sup> section du canton Nord-Ouest.

Voilà les hommes que les électeurs de la Doutre appellent à remplacer au Conseil municipal d'Angers M. Ern. Oriolle, qui s'est dévoué toute sa vie à la défense des intérêts de son quartier ! — Puissent-ils ne pas avoir à s'en repentir !

(Journal de Maine-et-Loire.)

Au sujet des élections d'Angers, l'Etoile termine ainsi :

« L'élection simultanée de MM. Hervé-Bazin et Aubry, tous les deux professeurs à la Faculté libre de droit, est particulièrement à noter. C'est une consécration par le suffrage universel des universités catholiques. Ces établissements d'enseignement supérieur ne sont pas seulement utiles à la jeunesse, ils concourent puissamment à la prospérité de nos cités ; c'est ce qu'ont parfaitement compris les électeurs. »

#### LES ELECTIONS A LONGUÉ.

Toutes les listes présentées par les maires ont passé dans le canton de Longué à une grande majorité, — sauf à Longué, où quatre membres de la liste conservatrice ont été élus.

Parmi ces derniers se trouve M. le comte de Maillé, élu dimanche au scrutin de ballottage.

Châteaugontier. — Le succès des conservateurs a été complet dans la ville de Châteaugontier.

#### LES ELECTIONS A CHOLET.

On adresse à l'Etoile les lignes suivantes sur le scrutin du dimanche 9 janvier à Cholet :

« A la liste républicaine, comprenant vingt membres de l'ancien Conseil et sept hommes nouveaux, nous avons opposé une liste complète de vingt-sept candidats. Nous ne nous dissimulons guère le résultat de la lutte. Mais nous croyions de notre devoir de protester contre les principes que représentait l'ancien Conseil et contre les différents actes de son administration. Le succès remporté par la liste républicaine ne nous fait pas regretter d'avoir marché au combat. »

2,887 votants, c'est-à-dire à peu près tous les électeurs inscrits, déduction faite des militaires, des malades, de ceux qui ont quitté le pays, etc.

Le deuxième adjoint arrive en tête des élus avec 4,886 voix, le maire avec 4,881, le premier adjoint avec 4,876. Les autres

membres de la liste viennent ensuite à quelques voix près, le dernier élu à 4,633 voix. » M. Ernest Richard, à la tête de la liste conservatrice, a obtenu 4,127 voix ; immédiatement après, M. Jules Baron, 4,084 ; dix autres membres plus de 4,000 voix, et enfin le dernier candidat, 866 voix.

Malgré cette différence entre le dernier élu et le premier de la liste d'opposition, nous constatons que nous avons gagné des voix sur les scrutins précédents.

Ainsi, M. Marie-Baudry, maire, lors de l'élection du mois d'août au Conseil général, obtenait à Cholet 4,997 voix. Il perd donc plus de 116 suffrages. D'un autre côté, M. Jules Baron, ce même jour, pour l'élection au Conseil d'arrondissement, n'obtenait que 904 voix ; il en a aujourd'hui 4,084.

En 1876, à une élection complémentaire pour le Conseil municipal, dernier scrutin où les conservateurs avaient osé se présenter, le premier d'entre eux n'avait que 960 voix. C'est donc une moyenne de 400 voix que nous gagnons.

Cette affirmation de nos principes à une époque comme celle où nous vivons, par une minorité nombreuse, ne doit-elle pas nous donner pleine confiance dans l'avenir ?..... »

#### ANGERS.

Dimanche ont eu lieu, à la cathédrale d'Angers, les prières publiques prescrites par la Constitution.

Malgré la dureté du temps et la neige qui tombait depuis une heure, l'église a été bientôt remplie d'une foule compacte. Dans les places réservées devant le sanctuaire, on remarquait : M. le premier président et les membres de la Cour d'appel ; MM. les membres du tribunal de première instance et du tribunal de commerce ; le corps d'officiers, colonel en tête, de chacun des trois régiments en garnison à Angers ; un certain nombre de fonctionnaires des diverses administrations : ingénieurs des ponts-et-chaussées, etc., etc.

En revanche, et à moins que nous ne faisons erreur, personne de la préfecture (ni préfet, ni secrétaire-général, ni conseillers), personne de l'Académie, personne de la municipalité.

Dans l'un des transepts, se tenaient M. le recteur, les doyens et professeurs des Facultés catholiques.

Le service d'honneur a été fait par un détachement de chaque régiment (77<sup>e</sup> de ligne, 2<sup>e</sup> pontonniers, 42<sup>e</sup> cuirassiers) qui formait le haie du sanctuaire au grand portail. Les trois drapeaux, avec leurs gardes d'honneur, étaient devant l'autel. Pendant la messe, la musique du 77<sup>e</sup> de ligne et les fanfares des pontonniers et de la cavalerie ont exécuté plusieurs symphonies.

Après les prières, Monseigneur a donné la bénédiction solennelle. (Union de l'Ouest.)

Des expériences très-intéressantes viennent d'être faites à Noirmoutier par M. Maxime Vuillaume, ingénieur du Bureau technique national des Explosifs Nobel, chargé de dresser le projet de destruction, par la dynamite, du navire *Wichiffe*, steamer américain de deux mille tonneaux, échoué sur les récifs qui entourent l'île de leur redoutable ceinture.

Les explosions, à l'arrière et à l'avant du bateau submergé, eurent un plein succès. La première charge de dix kilogrammes disloqua entièrement l'énorme membrure de l'épave. Le pont coula immédiatement à fond. Une gerbe d'eau, de plus dix mètres de hauteur, jaillit en éventail, pendant que des tôles entières, des cornières brisées, tordues, d'énormes plaques de fer étaient projetées au loin en mer. Une grêle de projectiles coupait comme au couteau les arbres du Bois de la Chaise, si connu des baigneurs qui fréquentent la plage aux beaux jours. Lorsque l'épais nuage de fumée qui avait enveloppé l'épave se fût dissipé, une immense déchirure séparait la coque renversée de la partie principale.

Pendant une dizaine de jours, le spectacle merveilleux des explosions attira sur la grève la foule paisible des habitants de Noirmoutier, peu habitués à l'effroyable tintamarre de détonations de dynamite. On eût pu se croire à Saumur, il y a un an, pendant que la dynamite essayait de détruire la banquette célèbre qui attira de tous les points de la France un nombre si considérable de curieux.

#### GRAND THÉÂTRE D'ANGERS.

Aujourd'hui mardi 18 janvier. *Paul et Virginie*, opéra en 3 actes et 6 tableaux. Poème de MM. Jules Barbier et Michel Carré. Musique de Victor Massé. — Décors nouveaux.

Le directeur des théâtres d'Angers, M. Boulanger, vient de traiter, pour quelques représentations seulement, qui auront lieu les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine (pendant deux semaines environ), avec le matériel des *Pilules du Diable*, un corps de ballet, et la danseuse volante dite *l'Abeille d'or*.

Nous lisons dans *Angers-Revue* :

« Le Cercle des Beaux-Arts de Nantes vient de charger l'Association artistique d'Angers de lui organiser un concert pour le 31 janvier. A cette date, l'orchestre de nos concerts populaires se transportera donc avec armes et bagages au chef-lieu de la Loire-Inférieure. »

Nous sommes certain que l'Association artistique obtiendra à Nantes autant de succès qu'à ses précédentes excursions dans cette importante cité.

#### Publications de mariage.

Louis-Michel Calvel, employé de commerce, et Pauline-Anastasie Gabillaud, sans profession, tous deux de Saumur.

René-Pierre-Auguste Bidier, ferblantier, de Saumur, et Laure-Albertine Mille, sans profession, d'Angers.

#### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 8 au 14 janvier.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Biémond.	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Corbineau.	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Biémond-Jr.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Béchereau.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Boutin.	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Laigle.	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Maillet.	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Chalot.	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Pallu.	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Doutour.	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Cupit.	»	»	»	»	»	»	»	»
12	Biémond-Jr.	»	»	»	»	»	»	»	»

Le dépôt des ouvrages de la Société Bibliographique de Paris et de la librairie Palmé, qui était pendant la foire quai de Limoges, vis-à-vis la rue du Palais-de-Justice, est établie rue du Marché-Noir, n° 44, à Saumur.

On trouvera dans cette maison, entre autres ouvrages : *Les Bénéfices de la maison Gambetta* ; tous les almanachs, etc., etc., et diverses brochures d'actualité.

Le rhume le plus opiniâtre et la bronchite sont rapidement soulagés et souvent aussi radicalement guéris, en peu de temps, par l'emploi de deux ou trois Capsules de Goudron de Guyot, prises immédiatement avant le repas. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le Goudron arrête la décomposition des tubercules, et la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron avec l'intention d'avoir des capsules de Goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sor-

tant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition, et par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas ; aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de Goudron de Guyot portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs. (7)

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 janvier 1881.

Versements de 138 déposants (14 nouveaux), 22,385 fr. » c.  
Remboursements, 20,800 fr. 06 c.

#### Marché de Saumur du 15 janvier.

Blé semence (l <sup>re</sup> )	—	Huile de noix.	50	110	—
Blé nouv. (l <sup>re</sup> )	21	Huile chene.	50	—	—
Froment (l <sup>re</sup> )	21	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy.	74	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge	65	— Luzerne	780	90	—
Avoine bar.	50	Paille	780	50	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune.	50	190	—
— rouges.	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	44	—	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	40	—
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup>	—	36	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 <sup>re</sup> qualité	225 à 250
Id. 1880, 2 <sup>e</sup>	150 à »
Ordin., env. de Saumur 1880, 1 <sup>re</sup>	115 à »
Id. 1880, 2 <sup>e</sup>	105 à »
Saint-Léger et environs 1880, 1 <sup>re</sup>	120 à »
Id. 1880, 2 <sup>e</sup>	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 <sup>re</sup>	100 à »
Id. 1880, 2 <sup>e</sup>	95 à »
La Vienne, 1880	90 à »

  

ROUGES (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1880	» à »
Id. 1880	» à »
Champigny, 1880	1 <sup>re</sup> qualité » à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1880	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1880	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Varrains, 1880	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Bourgueil, 1880	1 <sup>re</sup> qualité 160 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Id. 1880	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1880	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id. » à »
Chinon, 1880	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Id. 1880	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1880	2 <sup>e</sup> id. » à »

#### VIENT DE PARAÎTRE EXPULSION DES CONGRÉGATIONS

DANS L'OUEST  
JUN-NOVEMBRE 1880  
Par Emile PINGAULT  
Rédacteur au  
Journal de Maine-et-Loire.  
Prix : 2 francs.  
Franco par la poste : 2 fr. 40.  
On trouvera cet ouvrage chez l'auteur, rue de l'Espine, 5, à Angers.

#### LA MAISON A. LAN ET C<sup>ie</sup> Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur.  
Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la **garantie de l'État à 4 fr. 65 pour cent.**

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE) PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

#### PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

#### REVALESCIERE Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à

Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalessière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalessière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et

prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — DEDÉ, professeur de chimie.

N° 68,580. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalessière.

Cure N° 65,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESSIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	
8 15 —		11 h. 55 matin.
11 25 —	7 40 soir.	
1 17 soir.	4 51 —	
4 55 —		9 16 soir.
7 50 —	11 48 —	

  

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 58 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
8 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	»	» 30	Crédit Foncier colonial	435	»	»	C. gén. Transatlantique	565	»	»
4 % amortissable	85 75	»	» 25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1460	»	»	Canal de Suez	1450	20	»
4 1/2 %	115 25	»	» 25	Obligations foncières 1877	357 50	»	»	Société autrichienne	588 75	»	»
5 %	120 10	»	» 20	Obligations communales 1879	463	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	512	»	» 50	Obligat. foncières 1879 3 %	436	»	»	Est	388 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Midi	388 50	»	»
Dep. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	465	10	»	Nord	392 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	307 50	»	» 2 50	Crédit Foncier d'Autriche	823 50	»	»	Orléans	389 50	»	»
— 1865, 4 %	327 50	»	»	Est	780	»	»	Ouest	387	»	»
— 1869, 3 %	405	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1560	»	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	388 50	»	»
— 1871, 3 %	393 50	»	» 1 50	Midi	1145	»	» 2 50	Paris (Grande-Ceinture)	391	»	»
— 1875, 4 %	517	»	»	Nord	1735	10	»	Paris-Bourbonnais	390	»	»
— 1876, 4 %	515	»	»	Orléans	1340	»	» 10	Canal de Suez	572 50	»	»
Banque de France	3770	»	» 30	Ouest	865	»	»				
Comptoir d'escompte	1630	»	» 50	Compagnie parisienne du Gaz	1540	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 31 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 9 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement, en date du 17 janvier 1881, le sieur Gratien, Frédéric, négociant en vins, demeurant à Saint-Florent, près Saumur, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 17 janvier 1881.

Juge-commissaire : M. Cottanceau.  
Syndic provisoire : M. Proust.

Le greffier du tribunal,  
L. BONNEAU.

(35)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVÉ RIBAUT-AVRILLON.

Résolution de concordat pour inexécution.

Par jugement, en date du 17 janvier 1881, le tribunal de commerce de Saumur, sur la demande de créanciers, a résolu, pour inexécution, le concordat accordé par ses créanciers à la dame Hermance Avrillon, veuve du sieur Ribaut, Victor, marchande-revendeuse à Saumur.

Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.

Syndic : M. Doussain.

Pour extrait :  
Le greffier du tribunal,  
L. BONNEAU.

(34)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Moyennant rente viagère,

**UNE MAISON**

TOUTE MEUBLÉE.

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 74.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTHIER, notaire. (9)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

**UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE**

Montée du Château,

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (29)

A VENDRE

**UN PETIT PONEY CORSE**

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER un fonds de commerce, avec bonne clientèle, en rouennerie, — mercerie, — faïence, — épicerie, — librairie, — bureau de tabac, etc., etc.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

**UN BILLARD**

Au Cercle Saint-Hubert.

S'adresser au concierge du Cercle.

A VENDRE

**BEAU PLANT de VIGNE ROUGE**

Cépage breton.

S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Rou-Marson. (5)

ON DEMANDE DE SUITE un domestique.

De bonnes références seront exigées.

S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE un représentant dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

10 & 15 % de Revenu CERTAIN

CAPITAL GARANTI et toujours disponible

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE 30, Avenue de l'Opéra. — PARIS

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION Universelle Internationale PARIS 1878

**Semouline**

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>e</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN

**LIRE MYSTÈRES de la BOURSE**

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.